

Compte rendu de la séance du 11 février 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Elisa BASTIDE

Ordre du jour:

FINANCES

- COMPTE GESTION 2020
 - COMMUNE
 - TRANSPORT SCOLAIRE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2020
 - COMMUNE
 - TRANSPORT SCOLAIRE
- AFFECTATION DU RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020
 - COMMUNE
 - TRANSPORT SCOLAIRE
- DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021
- LIGNE DE TRESORERIE 2021

AFFAIRES GENERALES

- DETR 2021 - PROGRAMME COMPLEMENTAIRE DE REHABILITATION ET DE RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS-TOITURES-ECOLE MATERNELLE
- DISL 2021- PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS-TOITURES-ISOLATION
- APPEL A PROJETS - FONDS CANTAL INNOVATION - COEUR DE VILLE-MAISON DU REPIT-MEDIATHEQUE
- ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION
- CONVENTION CABA/COMMUNE - MISE A DISPOSITION DE MATERIELS
- DENOMINATION DES RUES

AFFAIRES FONCIERES

- ACQUISITION PROPRIETE FERREIRA

QUESTIONS DIVERSES

Les dossiers seront disponibles dans les casiers à partir de Jeudi 4 Février 2021 à partir de 12 H

Je vous prie d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distingu es.

Le Maire,

Isabelle LANTUEJOUL

D lib rations du conseil:

COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2020 (D 2021 001)

Le Conseil Municipal apr s s' tre fait pr senter les budgets de l'exercice et les d cisions modificatives qui s'y rattachent, les titres d finitifs de cr ance   recouvrer, le d tail des d penses ex cut es et celui des mandats d livr s, les bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dress  par le receveur accompagn  des  tats de d veloppement des comptes de tiers.

Apr s s' tre assur  que le receveur a pris dans ses  critures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette  mis et celui de tous les mandats ordonnanc s et qu'il a proc d    toutes les op rations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses  critures.

Consid rant que toutes ces op rations ont  t  effectu es et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion du receveur et le compte administratif du Maire,

1 - Statuant sur l'ensemble des op rations du 1 r Janvier au 31 D cembre 2020, y compris celles relatives   la journ e compl mentaire ;

2 - Statuant sur l'ex cution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les diff rentes sections budg taires et budgets annexes ;

3 - Statuant sur la comptabilit  des valeurs inactives ;

DECLARE   l'unanimit  que le compte de gestion dress  pour l'exercice 2020 par le receveur, vis  et certifi  par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni r serve de sa part.

DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL - EXERCICE 2020 (D 2021 002)

Date de convocation : 3 février 2021

Séance du 11 février 2021 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 29

0

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Julien VIDALINC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2020** dressé par Mme Isabelle LANTUEJOUL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		254 991.02 €	1 516 022.86 €		1 516 022.86 €	254 991.02 €
Opérations de l'exercice	4 944 760.93 €	5 681 437.59 €	1 880 419.47 €	2 896 544.36 €	6 825 180.40 €	8 577 981.95 €
TOTAUX	4 944 760.93 €	5 936 428.61 €	3 396 442.33 €	2 896 544.36 €	8 341 203.26 €	8 832 972.97 €
Résultats de clôture		991 667.68 €	499 897.97 €			491 769.71 €
Restes à réaliser			255 000.00 €	467 000,00 €		212 000.00 €
TOTAUX CUMULES		991 667.68 €	287 897.97 €			703 769.71 €
RESULTATS DEFINITIFS		991 667.68 €	287 897.97 €			703 769.71 €

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : M. VIDALINC Julien, Mme MAZET Joëlle, M. GABEN Gabriel, Mme BESOMBES Marielle, ~~M. PONS Léo~~, Mme CHABOT Nathalie, M. MALZAC Christophe, ~~Mme SALLE Corinne~~, M. SAINTE-MARIE Guy, Mme FEL Hélène, M. MARIOU Philippe, M. LOPEZ David, M. ANDRIEU Michel, ~~M. NAUTHONIER Arthur~~, Mme BASTIDE Elisa, Mme JACONY Martine, M. PRAT André, Mme MOLES-VIAENE Chloé, ~~Mme BESSIERES Nathalie~~, Mme ROLLAND Geneviève, M. FABRE Jean-Michel, Mme SERONIE Nathalie, Mme ANDRIEU Marie-Laure, Mme ISSIOT Céline, ~~M. MARCASTEL Géraud~~, M. SENAUD Philippe, Mme BENECH Valérie, Mme DE THOMAS Armelle.

COMPTE DE GESTION - BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE - EXERCICE 2020 (D 2021 003)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes ces opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion du receveur et le compte administratif du Maire,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF - TRANSPORT SCOLAIRE - EXERCICE 2020 (D 2021 004)

Nombre de membres en exercice : 29
0

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Julien VIDALINC, délibérant sur le compte administratif du transport scolaire de l'exercice **2020** dressé par Mme Isabelle LANTUEJOUL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		416.31 €				416.31 €
Opérations de l'exercice	32 576.61 €	38 786.75 €			32 576.61 €	38 786.75 €
TOTAUX	32 576.61 €	39 203.06 €			32 576.61 €	39 203.06 €
Résultats de clôture		6 626.45 €				6 626.45 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		6 626.45 €				6 626.45 €
RESULTATS DEFINITIFS		6 626.45 €				6 626.45 €

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : M. VIDALINC Julien, Mme MAZET Joëlle, M. GABEN Gabriel, Mme BESOMBES Marielle, ~~M. PONS Léo~~, Mme CHABOT Nathalie, M. MALZAC Christophe, ~~Mme SALLE Corinne~~, M. SAINTE-MARIE Guy, Mme FEL Hélène, M. MARIOU Philippe, M. LOPEZ David, M. ANDRIEU Michel, ~~M. NAUTHONIER Arthur~~, Mme BASTIDE Elisa, Mme JACONY Martine, M. PRAT André, Mme MOLES-VIAENE Chloé, ~~Mme BESSIERES Nathalie~~, Mme ROLLAND Geneviève,

M. FABRE Jean-Michel, Mme SERONIE Nathalie, Mme ANDRIEU Marie-Laure, Mme ISSIOT Céline, ~~M. MARCASTEL Géraud~~, M. SENAUD Philippe, Mme BENECH Valérie, Mme DE THOMAS Armelle.

AFFECTATION RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2020 (D_2021_005)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent :	736 676.66 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	254 991.02 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	991 667.68 €
(A2)	Déficit :	

⇒ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	1 016 124.89 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent :	
	Déficit :	1 516 022.86 €
Résultat comptable cumulé : (R 001)	Excédent :	
(D 001)	Déficit :	499 897.97 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées RAR	255 000,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :RAR	467 000,00 €
Solde des restes à réaliser :	212 000.00 €

Besoin réel de financement (-) : (B)	287 897.97 €
Excédent réel de financement (+) :	

⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A 1)		
En couverture du besoin réel de financement (B)	287 897.97 €
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	287 897.97 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R 002)703 769.71 €
 (Recette non budgétaire au compte 110) -----
TOTAL RESULTAT (A 1) 991 667.68 €

Résultat déficitaire (A 2)

En déficit reporté à la section de fonctionnement (D 002)
 (Dépense non budgétaire au compte 119)

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1
	703 769.71 €	499 897.97 €	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 287 897.97 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT -
 BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE - EXERCICE 2020 (D_2021_006)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent :6 210.14 €
	Déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent : 416.31 €
	Déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent : 6 626.45 €
(A2)	Déficit :

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :
	Déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent :
	Déficit :
Résultat comptable cumulé : (R 001)	Excédent :
(D 001)	Déficit :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées RAR.....
 Recettes d'investissement restant à réaliser :RAR
 Solde des restes à réaliser :

Besoin réel de financement (-) : (B)
 Excédent réel de financement (+) :

⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A 1)

En couverture du besoin réel de financement (B)
 En dotation complémentaire en réserve
 (Recette budgétaire au compte 1068)
 SOUS TOTAL (R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R 002)..... 6 626.45 €
 (Recette non budgétaire au compte 110)

TOTAL RESULTAT (A 1) 6 626.45 €

Résultat déficitaire (A 2)

En déficit reporté à la section de fonctionnement (D 002)
 (Dépense non budgétaire au compte 119)

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté 6 626.45 €	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (D 2021 007)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2021,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Mme Isabelle LANTUEJOL, Maire, il est proposé à l'assemblée délibérante de décider de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2021, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du conseil municipal, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présentation des orientations générales du budget pour 2021 et prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021

LIGNE DE TRESORERIE (D 2021 008)

Madame le Maire rappelle que par délibération n° D_2020_019 en date du 27 février 2020, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € pour une durée d'un an.

Dans le cadre de l'exécution du budget 2021 et des mandatements à venir , il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € étant précisé que la ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € actuellement en cours arrive à échéance le 10 Mars 2021.

Il est donné connaissance à l'assemblée d'une proposition faite par le Crédit Agricole Centre France comme suit :

- montant maximum : 400 000 €
- durée : 12 mois
- indice : Euribor 3 mois
- marge sur utilisation : 0.35 %
- mode de calcul des intérêts : nombre de jours exact / 365
- paiement des intérêts : trimestriellement à terme échu
- commission d'engagement : 0,10 % du montant accordé soit 400 € (paiement unique le jour de la mise en place de la ligne de trésorerie)
- commission de non utilisation : néant
- montant minimum des tirages : aucun
- mise à disposition des fonds : par virement adressé au comptable public sous 48 heures suivant une demande à J (jours ouvrés) avant 12 heures
- remboursement des fonds : jour de l'encaissement effectif des fonds par l'établissement prêteur
- frais de dossier : néant

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte cette proposition ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention d'ouverture de ligne de trésorerie pour une durée de 1 an à compter du 11 mars 2021.

**DETR 2021 - PROGRAMME COMPLEMENTAIRE DE REHABILITATION ET DE
RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS - TOITURES - ECOLE
MATERNELLE (D 2021 009)**

Mme le Maire rappelle que par délibérations n° D_2019_068 du 19 décembre 2019 et D_2020_008 du 13 février 2020, l'assemblée a engagé un programme global de réhabilitation et de rénovation énergétique des bâtiments communaux (toitures et menuiseries extérieures), étant précisé que ce dossier représentant initialement un montant global de 800 000 € H.T. a fait l'objet d'un accord de subvention au titre de la DETR 2020 pour un montant de 319 800 € (taux : 40 %) :

- HOTEL DE VILLE : toiture / isolation
- GROUPE SCOLAIRE - Bâtiment "Ancien collège" : toiture / isolation
- GROUPE SCOLAIRE - Bâtiment de l'Horloge : toiture / isolation
- GROUPE SCOLAIRE - Bâtiment maternelle et annexe
- GROUPE SCOLAIRE - Restaurant scolaire : menuiseries extérieures
- TENNIS COUVERT : toiture / isolation
- MAISON DE LA PETITE ENFANCE : toiture / isolation
- ADAP - programme 2020 - travaux de mise en accessibilité
- ETUDE technique structure - énergie renouvelable

Mme le Maire précise qu'à ce jour, en raison des retards liés à la crise sanitaire et au plan de charge de la maîtrise d'oeuvre qui a fortement impacté le calendrier 2020, seuls les travaux de toiture du tennis couvert ont été réalisés pour un montant global de 150 176.70 € H.T.

Elle informe l'assemblée que suite au diagnostic technique établi par la maîtrise d'oeuvre (METAFORE - IGETEC), qui précise les travaux complémentaires de renforcement de charpente sur certains bâtiments (école maternelle, maison de la petite enfance), au choix des matériaux validé par l'Architecte des Bâtiments de France, plus particulièrement le zinc, et au regard des premières estimations financières transmises et de certains ajustements (bâtiment école maternelle - petites sections, fenêtres de toit - bâtiment ancien CEG...), il y a lieu de modifier et de compléter le programme initial.

La programmation budgétaire (programme 9005) portera sur l'exercice 2021.

Le coût estimé et considéré comme maximum par le maître d'ouvrage pour la réalisation du programme de travaux initialement prévu à hauteur de 800 000 € H.T. est porté à 1 000 000 € H.T. étant précisé que les travaux de réhabilitation de la toiture du tennis couvert ont été réalisés et que les travaux de remplacement des menuiseries extérieures du restaurant scolaire seront intégrés dans un programme de réhabilitation à venir.

travaux	1 000 000.00 € H.T.
• Hôtel de ville - toiture / isolation :	123 000.00 € H.T.
• Groupe scolaire - "ancien collège"- toiture / isolation :	250 000.00 € H.T.
• Groupe scolaire - bâtiment de l'Horloge - toiture / isolation :	103 000.00 € H.T.
• Groupe scolaire - bâtiment direction - toiture / isolation :	60 000.00 € H.T.
• Groupe scolaire - école maternelle PS - toiture / isolation :	150 000.00 € H.T.
• Maison de la Petite Enfance - toiture / isolation :	89 000.00 € H.T.
• Tennis couvert - toiture / isolation :	150 000.00 € H.T.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre - CT - SPS : 75 000.00 € H.T.

L'opération globale s'élève à 1 000 000.00 € H.T.

travaux complémentaires 230 000.00 € H.T.

- Maison de la Petite Enfance - surcoût zinc : 13 000.00 € H.T.
- Maison de la Petite Enfance - renfort charpente : 12 000.00 € H.T.
- Maison de la Petite Enfance - isolation complémentaire : 11 000.00 € H.T.
- Bâtiment école maternelle - renfort charpente : 25 000.00 € H.T.
- Bâtiment école maternelle - isolation complémentaire : 22 000.00 € H.T.
- Bâtiment direction maternelle - surcoût zinc : 20 000.00 € H.T.
- Bâtiment direction maternelle - isolation complémentaire : 10 000.00 € H.T.
- Bâtiment de l'Horloge - isolation complémentaire : 18 000.00 € H.T.
- Bâtiment cycle 3 "ancien collège"- isolation complémentaire : 20 000.00 € H.T.
- Bâtiment cycle 3 "ancien collège"- fenêtres de toit : 20 000.00 € H.T.
- Bâtiment cycle 3 "ancien collège"- suppression cheminées : 20 000.00 € H.T.
- Mairie - surcoût ardoises traditionnelles : 12 000.00 € H.T.
- Mairie - isolation complémentaire : 12 000.00 € H.T.
- Frais maîtrise d'oeuvre - architecte - bureau études : 15 000.00 € H.T.

Le montant des travaux complémentaires au programme initial s'élève à 230 000.00 € H.T.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter auprès de M. le Préfet l'inscription des travaux complémentaires au programme initial représentant un montant de 230 000 € H.T., au titre de la DETR 2021.

Suite à cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le programme des travaux complémentaires concernant le programme global de réhabilitation et de rénovation énergétique des bâtiments communaux, tel que détaillé ci-dessus ;

- demande à M. le Préfet du Cantal l'inscription des travaux complémentaires afférents au projet sus cité (surcoût zinc, renfort charpente, isolation complémentaire, frais de maîtrise d'oeuvre...) au titre de la DETR 2021, catégories constructions publiques et ingénierie territoriale et sollicite à cet effet une aide financière la plus élevée possible ;

- autorise Mme le Maire à solliciter toute subvention complémentaire auprès des organismes compétents ;

- précise que le financement des travaux sera prévu au budget 2021.

DSIL 2021 - PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS - TOITURES - ISOLATION (D 2021 010)

Mme le Maire rappelle que par délibération n° D_2019_068 du 19 décembre 2019, l'assemblée a engagé un programme global de réhabilitation et de rénovation énergétique des bâtiments communaux, étant précisé que ce dossier représentant un montant global de 800 000 € H.T. à fait l'objet d'un accord de subvention au titre de la DETR 2020 pour un montant de 319 800 € (taux : 40 %).

Ce dossier avait également fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local en août 2020, demande non retenue par M. le Préfet.

Mme le Maire précise que dans le cadre du plan de relance du gouvernement, l'appel à projets au titre de la DSIL est prolongé sur 2021 et que par courrier en date du 22 décembre 2020, elle a confirmé à M. le Préfet le dépôt à venir d'un dossier complet au plus tard fin février 2021.

Comme évoqué dans le cadre de l'examen du projet de délibération relative à l'inscription des travaux complémentaires au programme initial de réhabilitation et de rénovation énergétique des bâtiments communaux, elle rappelle à l'assemblée délibérante que suite au diagnostic technique établi par la maîtrise d'oeuvre (METAFORE - IGETEC) et au regard des premières estimations financières transmises et de certains ajustements (bâtiment école maternelle - petites sections, fenêtres de toit - bâtiment ancien CEG...), le programme initial a été modifié et complété.

Le coût estimé et considéré comme maximum par le maître d'ouvrage pour la réalisation de programme de travaux tel que précisé ci dessous est fixé à hauteur de 850 000 € H.T..

travaux	850 000.00 € H.T.
• Hôtel de ville - toiture / isolation :	123 000.00 € H.T.
• Groupe scolaire - "ancien collège"- toiture / isolation :	250 000.00 € H.T.
• Groupe scolaire - bâtiment de l'Horloge - toiture / isolation :	103 000.00 € H.T.
• Groupe scolaire - bâtiment direction - toiture / isolation :	60 000.00 € H.T.
• Groupe scolaire - école maternelle PS - toiture / isolation :	150 000.00 € H.T.
• Maison de la Petite Enfance - toiture / isolation :	89 000.00 € H.T.
• Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre - CT - SPS :	75 000.00 € H.T.

L'opération globale s'élève à 850 000.00 € H.T.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter auprès de M. le Préfet l'inscription des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique des bâtiments communaux représentant un montant de 850 000 € H.T., au titre de la DSIL 2021.

Suite à cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le programme des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique des bâtiments communaux, tel que détaillé ci-dessus ;

- demande à M le Préfet du Cantal l'inscription des travaux sus-cités au titre de la DSIL 2021 et sollicite à cet effet une aide financière la plus élevée possible ;

- autorise Mme le Maire à solliciter toute subvention complémentaire auprès des organismes compétents ;

- précise que le financement des travaux sera prévu au budget 2021

COEUR DE VILLE - MAISON DU REPIT - MEDIATHEQUE (D 2021 011)

Dans la continuité de l'étude urbaine qui a permis d'identifier des secteurs stratégiques et de définir des orientations d'aménagement, Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante, dans le cadre du programme coeur de ville, de conduire deux opérations conjointes sur la propriété communale dénommée "Maison SOUBRIER".

Elle rappelle que la commune s'est portée acquéreur en aout 2019 de cette propriété de 963 m² située au coeur du centre-ville pour un montant de 140 000 €.

La première opération consiste en la réhabilitation du bâti et la construction d'une éventuelle extension afin, en lien avec le CCAS, l'EHPAD communal et le tissu associatif, d'accompagner et de soutenir les familles ou les proches considérés comme aidants. Cet équipement va permettre de créer un lieu d'accueil de jour où les aidants et les personnes âgées résidant à domicile, trouveront soutien, assistance et conseil dans un espace dédié et commun, situé en coeur de ville, à proximité des équipements communaux (EHPAD, médiathèque, centre social, mairie...)

Elle précise que ce programme de travaux spécifique fait actuellement l'objet d'échanges avec l'agence régionale de santé (ARS).

S'agissant de la seconde opération, Mme le Maire rappelle que la commune d'Arpajon-sur-Cère dispose d'une médiathèque communale actuellement située au rez-de-chaussée du bâtiment abritant pour partie l'Hôtel de ville dans un espace contraint d'environ 100 m².

Elle précise que ce programme de travaux consiste en la construction d'un nouvel équipement d'environ 200 m² sur une partie de la parcelle de la maison Soubrier.

De par son implantation à proximité immédiate de la future maison des Aidants, du centre social, du groupe scolaire et de l'EHPAD, qui lui offrira une meilleure visibilité, ce nouvel équipement, support essentiel de la transmission des connaissances, se trouvera renforcé en tant que lieu de rencontre, d'échange et de partage culturel.

La programmation budgétaire (programme 9005) portera sur les exercices 2021 et 2022.

Le coût estimé et considéré comme maximum par le maître d'ouvrage pour la réalisation de ce programme de travaux est de 750 000 € H.T.

travaux	750 000.00 € H.T.
• frais de maîtrise d'oeuvre, CT, SPS...:	80 000.00 € H.T.
• travaux:	600 000.00 € H.T.
• équipements, mobilier... :	70 000.00 € H.T.

L'opération globale s'élève à 750 000.00 € H.T.

Suite à cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le programme de travaux concernant le projet de réhabilitation de la maison SOUBRIER - Maison du Répit et de construction d'une nouvelle médiathèque, tels que détaillés ci-dessus ;

- demande à M le Préfet du Cantal l'inscription des travaux et études afférents au projet sus cité au titre de la DGD et de la DETR 2022, catégories - constructions publiques et ingénierie territoriale, et sollicite à cet effet une aide financière la plus élevée possible ;

- demande à M. le Président du Conseil Départemental du Cantal l'inscription des travaux et études afférents au projet sus cité au titre de l'appel à projets dans le cadre du Fonds Cantal Innovation - dynamisation et revitalisation des centres-bourgs ou coeurs de villes, et sollicite à cet effet une aide financière la plus élevée possible ;

- autorise Mme le Maire à solliciter toute subvention complémentaire auprès des organismes compétents ;

- précise que le financement des travaux sera prévu aux budgets 2021 et 2022

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION (D 2021_012)

La convention d'adhésion au service de médecine préventive étant arrivée à échéance, il convient de procéder à son renouvellement à compter du 1er janvier 2021.

Cette convention sera établie pour une durée de un an et renouvelable par tacite reconduction.

La cotisation annuelle collective est fixée à 57,95 € par agent et les secondes visites demandées en cas d'absence seront facturées individuellement à 68,13 €.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive à intervenir avec le Centre de gestion de la fonction publique du Cantal.

CONVENTION MISE A DISPOSITION MATERIEL COMMUNAUTAIRE A TITRE GRATUIT - CABA / COMMUNE (D 2021 013)

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique en faveur du tourisme, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) met à titre gracieux du matériel communautaire à la disposition des communes et des organismes locaux lorsqu'ils organisent des manifestations sur son territoire, ou des manifestations extérieures concourant à la mise en valeur du territoire communautaire.

La convention jointe a pour objet l'organisation et la gestion de la mise à disposition du matériel communautaire. Elle en fixe notamment les bénéficiaires, les matériels, les conditions et les responsabilités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention annexée à la présente délibération
- autorise Mme le Maire à signer la convention

DENOMINATION DE RUES (D 2021 014)

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer la rue créée entre l'avenue Milhaud et l'avenue Jean Jaurès ainsi que l'espace vert selon le plan joint à la présente :

- Rue Simone Veil
- Enclos Milhaud

ACQUISITION PROPRIETE FERREIRA (D 2021 015)

Vu la délibération du 11 décembre 2018 relative à l'acquisition de la parcelle AD 459 appartenant à M. FERREIRA ;

Vu la délibération du 16 décembre 2020 relative à l'opération de renouvellement urbain du Coeur de Ville, cession foncière SEBA 15 ;

Considérant qu'au vu de l'avancée du projet opération Coeur de Ville il convient de modifier la surface à acquérir pour la création des parkings ;

Madame le Maire propose à l'assemblée d'acquérir auprès de M. FERREIRA les parcelles AD 569 d'une superficie de 281 m² et AD 570 d'une superficie de 11 m² au prix global de 20.000 €.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération n°D_2018_075 en date du 11 décembre 2018,

- se prononce à l'unanimité pour l'acquisition des parcelles AD 569 et AD 570 pour un montant global de 20 000 €, étant précisé que ce montant ne permet pas de saisir le Service des Domaines (seuil fixé à 180 000 € pour les acquisitions foncières)

- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes ainsi que l'acte de vente à intervenir, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.